

L'amendement Bouchez ou la suppression du vote obligatoire

LES ARGUMENTS POUR L'OBLIGATION DE VOTE

■ **Un élément d'inclusion de tous les citoyens** dans le processus politique. C'est l'argument principal que met en avant Jean-Benoît Pilet, professeur en science politique à l'ULB. «*Les personnes qui s'abstiennent le plus sont celles qui s'estiment les moins compétentes sur la chose politique.*» Résultat, l'absentéisme touche les groupes les plus précarisés. «*Lors des campagnes électorales, les partis politiques déploient des efforts importants pour toucher les gens qui vont voter. Or, avec la fin de l'obligation de vote, le danger est de voir le monde politique se désintéresser des personnes les plus précaires. L'obligation du vote est une bonne solution. On le voit, on a épuisé toutes les ressources pour ramener les gens vers les urnes.*»

■ **Conception de la citoyenneté.** Jean-Benoît Pilet y voit une contradiction entre la fin de l'obligation de vote et les initiatives prises pour encourager les citoyens à participer à la vie politique. «*Le citoyen se désengage de la politique. Il faudrait au contraire l'amener à plus s'y intéresser. Comment se passer de cette obligation et défendre en même temps un concept de citoyenneté plus actif? En outre, cette obligation n'est pas une obligation démesurée comme peut l'être la participation à un jury d'assises.*»

■ **Le vote blanc mesure le mécontentement.** Un autre argument avancé par le camp favorable au maintien de

l'obligation est de dire que le vote blanc permet à l'électeur de manifester son mécontentement et son ras-le-bol du système.

■ **La légitimité des élus.**

Seul le vote obligatoire la permettrait. F.-X.L.

Le Montois veut convaincre son parti de se positionner contre le vote obligatoire. Il a le soutien de Charles Michel et de Didier Reynders. Mais est opposé à Louis Michel.

MARTIN BUXANT

Bouchez par-ci, Bouchez par-là. Le congrès doctrinal des libéraux francophones, ce mardi soir à Ciney, porte quasiment plus sur la personnalité du remuant Georges-Louis Bouchez que sur la rénovation de la doctrine libérale. Le Montois porte, en effet, l'un des amendements phares de la soirée: le repositionnement des libéraux pour la suppression du vote obligatoire.

Bouchez, qui plaide en ce sens, sera opposé au vétéran de l'étape, le «sage» Louis Michel. Ce dernier milite pour un maintien du caractère obligatoire du vote. Originalité de ce débat bleu: le père de l'actuel Premier ministre est radicalement opposé à son fils. Charles Michel, en effet, l'a dit et le maintient, il est pour

la fin du vote obligatoire. Ce lundi soir, il sera donc dans le camp de Georges-Louis Bouchez. Reste que son devoir de réserve en tant que Premier ministre l'empêchera de s'exprimer ouvertement sur le sujet. Autre soutien pour le Montois: Didier Reynders. Le vice-Premier ministre est également contre le vote obligatoire en Belgique. Plus largement, il observe les ballons d'essai lancés par le Montois avec une relative bienveillance, Bouchez ayant été biberonné au sein de l'écurie Reynders. Jusque dans son amour des bons mots. Ainsi a-t-on pu entendre, lundi, lors de différentes réunions,

Georges-Louis Bouchez se désoler du fait que l'appareil de parti – président Olivier Chastel en tête – lui menait la vie dure. «*Peut-être aurais-je dû prendre de l'argent des Kazakhs, on aurait sûrement été moins sévère avec moi...*», a-t-il râlé devant plusieurs de ses collègues en faisant allusion au fameux dossier du «Kazakhgate» qui ressurgit pour le moment.

Dans une interview à La Libre, le week-end dernier, le président du MR Olivier Chastel s'est en effet montré particulièrement sec avec Georges-Louis Bouchez. «*Chastel s'est emporté et c'est dommage, analyse un poids lourd libéral. Franchement, avec Richard Miller, il a mené un vrai travail de fond pour que nos idées puissent être mises en adéquation avec notre époque. Or on résume à présent tout cela à une tentative de recadrage de Georges-Louis Bouchez.*»

Il va faire chaud à Ciney ce mardi soir, à n'en point douter. Car quoi qu'on en dise, outre le débat sur le fond, visant à supprimer une obligation datant de 1893, il y a la forme. Un Bouchez battu, ce sera un Bouchez affaibli. Un Bouchez faisant adopter sa motion par le parti, c'est un Bouchez renforcé. Imaginez le bruit que ça pourrait faire.

Cinq autres amendements seront encore soumis au vote libéral (service civique, impôt dédicacé...). Ensuite, tout ce petit monde boira un verre pour fêter les 170 ans du parti libéral en Belgique. Musique.

«Peut-être aurais-je dû prendre de l'argent des Kazakhs, on aurait sûrement été moins sévère avec moi.»

GEORGES-LOUIS BOUCHEZ

LES ARGUMENTS CONTRE L'OBLIGATION DE VOTE

■ **On se prive d'un thermomètre important:** le message abstentionniste. Pour Vincent Laborderie, politologue à l'UCL, cette obligation ne permet pas de mesurer l'étendue du désintérêt des citoyens pour la politique. «*Avec cette obligation, on ne sort pas les statistiques sur l'absentéisme comme c'est le cas en France après chaque scrutin électoral. Ces données sur l'absentéisme sont pourtant une manière de voir l'étendue du fossé entre les citoyens et le monde politique.*» Selon lui, cette obligation de vote rend donc impossible l'expression correcte d'un mouvement de rejet du système politique. «*Il faut casser le thermomètre permettant de mesurer le mécontentement ou la désaffection de la population pour sa classe politique.*»

■ **Le côté infantilisant de l'obligation de vote.** Le monde politique affirme qu'il fait confiance à la population mais d'un autre côté, il oblige les citoyens à aller voter comme un enfant qui est obligé d'aller à ses cours de catéchisme. Mais certains électeurs forcés de se rendre aux urnes se rabattent sur des partis protestataires ou anti-système. La progression du Vlaams Belang aurait été favorisée par le vote obligatoire, estime Vincent Laborderie.

■ **Une obligation moins respectée.** Outre la Belgique, seuls le Luxembourg et la Grèce maintiennent cette obligation en Europe. Mais en pratique, constate Vincent Laborderie, cette obligation est de moins en moins respectée. «*Lors du scrutin de 2014, la ministre de l'Intérieur avait déclaré qu'il n'y aurait pas de poursuites contre les gens qui n'ont pas voté.*» F.-X.L.